

**VILLE DE DIEPPE**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 décembre 2025



**Façonner l'avenir  
en toute confiance**

**TABLE DES MATIÈRES**

Exercice terminé le 31 décembre 2025

---

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	7

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

### À son Honneur le maire et aux membres du conseil

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la VILLE DE DIEPPE et de ses entités contrôlées (la "Ville"), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Ville au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait

exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Ville pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés de la Ville. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.*

Dieppe, Canada  
Le 13 avril 2026

Comptables professionnels agréés

## VILLE DE DIEPPE

### ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice terminé le 31 décembre

	2025 Budget (note 18)	2025 Réal	2024 Réal
<b>REVENUS (note 14)</b>			
Mandat d'imposition	77 256 504 \$	77 256 504 \$	71 845 338 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements			
Autres municipalités (note 19)	-	44 274	-
Province du Nouveau-Brunswick (note 19)	378 000	186 280	176 972
Ventes de services (note 19)	15 902 445	16 178 122	15 818 382
Autres revenus de provenance interne (note 19)	1 483 269	3 068 989	2 884 582
Subvention de financement et de péréquation communautaire	451 355	451 355	677 032
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	-	2	5
Intérêts gagnés	407 169	1 981 806	2 614 964
Contributions aux investissements en immobilisations d'autres gouvernements	-	15 273 378	10 622 517
Contributions en immobilisations des développeurs (note 13)	-	4 926 760	8 835 809
Autres contributions	-	3 644 954	2 014 483
Gain sur ventes de terrains (note 3)	-	695 924	1 109
	95 878 742 \$	123 708 348 \$	115 491 193 \$
<b>DÉPENSES (note 14)</b>			
Services d'administration générale (note 19)	11 317 195 \$	10 912 861 \$	10 226 652 \$
Services de protection (note 19)	20 516 592	21 443 993	17 470 253
Services de transports (note 19)	12 191 743	18 999 712	17 048 287
Services d'hygiène du milieu (note 19)	1 222 258	1 188 501	1 539 184
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire (note 19)	4 585 002	3 774 392	3 350 119
Services récréatifs et culturels (note 19)	12 672 956	15 404 339	15 319 211
Approvisionnement en eau (note 19)	6 443 529	7 219 385	6 643 030
Collectage et évacuation des eaux d'égouts (note 19)	5 005 471	5 913 956	5 746 703
Services financiers - général (note 19)	1 094 471	1 026 096	1 135 320
Services financiers - eau (note 19)	293 000	272 001	300 672
Services financiers - égouts (note 19)	167 000	158 927	179 180
	75 509 217	86 314 163	78 958 611
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE (notes 15 et 18)</b>	20 369 525 \$	37 394 185 \$	36 532 582 \$
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		376 114 284	339 581 702
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		413 508 469 \$	376 114 284 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

# VILLE DE DIEPPE

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2025

2024

### ACTIFS FINANCIERS

Espèces et quasi-espèces	6 877 353 \$	23 451 046 \$
Dépôts à terme (note 4)	20 721 192	19 477 302
Débiteurs		
Général	7 409 827	4 762 172
Taxe de vente à recevoir	2 142 884	1 632 423
Gouvernements	16 223 363	10 733 579
	<b>53 374 619</b>	<b>60 056 522</b>

### PASSIFS

Créditeurs et frais courus	15 023 163	10 885 829
Déductions à la source à payer	54 476	53 591
Congés de maladie accumulés (note 7)	1 951 660	1 895 908
Revenus différés	2 483 668	939 510
Retenues de garanties	2 315 742	2 086 675
Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 5)	39 879 189	46 532 369
	<b>61 707 898</b>	<b>62 393 882</b>

### DETTE NETTE

**(8 333 279)**      **(2 337 360)**

### ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 13)	619 540 813	565 183 494
Amortissement cumulé (note 13)	(203 241 147)	(190 627 384)
	<b>416 299 666</b>	<b>374 556 110</b>
Inventaire	39 817	34 189
Stocks de terrains	5 053 596	3 664 740
Charges payées d'avance	448 669	196 605
	<b>421 841 748</b>	<b>378 451 644</b>

### EXCÉDENT ACCUMULÉ

**413 508 469 \$**      **376 114 284 \$**

### ÉVENTUALITÉS (note 8) ET ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

APPROUVÉ PAR

....., Maire

....., Greffier ou trésorier

## VILLE DE DIEPPE

### ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre

	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
<b>Excédent de l'exercice</b>	20 369 525 \$	<b>37 394 185 \$</b>	36 532 582 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(52 200 000)	<b>(57 414 554)</b>	(37 305 458)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	<b>509 228</b>	246 880
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>15 152 998</b>	14 292 064
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	<b>8 772</b>	60 502
	(31 830 475)	<b>(4 349 371)</b>	13 826 570
Acquisitions de l'inventaire	-	<b>(39 817)</b>	(34 189)
Acquisitions des charges payées d'avance	-	<b>(448 669)</b>	(196 605)
Consommation de l'inventaire	-	<b>34 189</b>	40 580
Utilisation des charges payées d'avance	-	<b>196 605</b>	155 812
Variation des stocks de terrains	-	<b>(1 388 856)</b>	(1 177 770)
	-	<b>(1 646 548)</b>	(1 212 172)
<b>Diminution (augmentation) de la dette nette</b>	(31 830 475)	<b>(5 995 919)</b>	12 614 398
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	(2 337 360)	<b>(2 337 360)</b>	(14 951 758)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	(34 167 835) \$	<b>(8 333 279) \$</b>	(2 337 360) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

## VILLE DE DIEPPE

### ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

	2025	2024
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent de l'exercice	37 394 185 \$	36 532 582 \$
Éléments sans effet sur les espèces et quasi-espèces :		
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	8 772	60 502
Amortissement des immobilisations corporelles	15 152 998	14 292 064
Contributions en immobilisations des développeurs	(4 926 760)	(8 835 809)
Reprise de valeur des stocks de terrains	(674 403)	-
	<b>46 954 792</b>	<b>42 049 339</b>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(8 647 900)	(9 471 594)
Créditeurs et frais courus, déductions à la source à payer	4 138 219	6 605 984
Inventaire, stocks de terrains et charges payées d'avance	(972 145)	(1 212 172)
Revenus différés, retenues de garanties et autres éléments de passif	1 828 977	1 402 968
	<b>43 301 943</b>	<b>39 374 525</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes des contributions des développeurs	(52 487 794)	(28 469 649)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	509 228	246 880
	<b>(51 978 566)</b>	<b>(28 222 769)</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Acquisitions de placements dans des dépôts à terme	(15 536 566)	(7 912 178)
Dispositions de placements dans des dépôts à terme	14 292 676	-
	<b>(1 243 890)</b>	<b>(7 912 178)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Obtention de financement supplémentaire	-	1 118 000
Remboursement de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(6 653 180)	(6 976 731)
	<b>(6 653 180)</b>	<b>(5 858 731)</b>
<b>DIMINUTION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>	<b>(16 573 693)</b>	<b>(2 619 153)</b>
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>23 451 046</b>	<b>26 070 199</b>
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>6 877 353 \$</b>	<b>23 451 046 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ENTITÉ

---

La Ville de Dieppe (la "Ville") a été incorporée comme ville par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick le 1<sup>er</sup> janvier 1952 et a accédé au statut de ville le 1<sup>er</sup> janvier 2003 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les municipalités*. En tant que municipalité, la Ville est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Ville s'est donné l'énoncé de vision suivant : "La Ville de Dieppe reflète sa fierté acadienne dans son accueil à tous; il fait bon y vivre et élever une famille grâce à son développement intelligent et son souci pour l'environnement."

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

---

Les états financiers consolidés de la Ville reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les Normes comptables canadiennes du secteur public ("CCSP") portent surtout sur la situation financière de la Ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Ville.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Ville sont les suivants :

#### **Périmètre comptable du gouvernement**

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Ville et qui sont la propriété de la Ville ou qui sont contrôlées par elle.

Les entités suivantes sont comprises dans ces états financiers consolidés :

- Ville de Dieppe
- Expansion Dieppe Inc.
- Gestion 1604 Inc.

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont éliminés.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

---

**Budget**

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil le 25 novembre 2024 et par le ministre des Gouvernements locaux le 17 décembre 2024.

**Comptabilisation des revenus**

Les revenus de subvention, mandat d'imposition et contribution sont comptabilisés lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les revenus reçus pour lesquels les obligations de prestation n'ont pas été respectées sont comptabilisés comme revenus différés.

Les subventions reçues d'une tierce partie, tel un autre gouvernement pour financer une portion d'une construction ou d'achat d'une immobilisation corporelle, sont comptabilisées dans les revenus lors de l'achat ou de la construction de l'immobilisation visée.

Les revenus des services sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont reconnus lorsqu'un bien est transféré ou un service rendu, qu'ils peuvent être évalués et que leur encaissement final est raisonnablement assuré.

**Recours à des estimations**

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes CCSP exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les estimations principales comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

**Instruments financiers**

Les instruments financiers de la Ville sont comptabilisés initialement à la juste valeur et subséquemment au coût amorti.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

---

**Espèces et quasi-espèces**

Les espèces et quasi-espèces à l'état consolidé des flux de trésorerie comprennent l'encaisse, qui est composée de l'encaisse en main et les soldes bancaires, et le découvert bancaire, s'il y en a.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût, qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont inclus dans les immobilisations corporelles et sont comptabilisés au coût, qui correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail au moment de la comptabilisation initiale, moins l'amortissement cumulé. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

<b><u>Type d'actif</u></b>	<b><u>Années</u></b>
Améliorations foncières	10 à 25
Équipement et machinerie	3 à 30
Véhicules	5 à 25
Bâtiments	10 à 60
Réseaux de transport routier ("transports")	10 à 65
Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées ("eau et égouts")	10 à 100

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Les contributions en immobilisations des développeurs sont inscrites à la juste valeur à la date à laquelle elles sont reçues et sont présentées dans les revenus de l'exercice au cours duquel elles sont reçues sous forme d'apport.

**Dépréciation**

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptabilisée nette. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable à la valeur estimative du potentiel de service que l'immobilisation corporelle représente encore pour la Ville. Toute dépréciation entraîne une réduction de la valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

---

**Information sectorielle**

La Ville est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux, l'inspection des bâtiments et d'autres mesures de protection.

Services de transports

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et d'autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire

Cette section est responsable du zonage, du développement économique, du tourisme et d'autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et d'autres établissements récréatifs et culturels.

Systèmes d'eau et d'égouts

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

---

**Inventaire**

L'inventaire est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

**Stocks de terrains**

Les stocks de terrains sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur marchande. Le coût est déterminé selon la méthode du coût distinct pour les terrains qui ne représentent qu'un seul lot et selon la méthode du coût moyen pour les autres terrains. Toute baisse de valeur est présentée dans les dépenses des services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire de l'exercice au cours duquel elle est constatée. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment une baisse de valeur n'existent plus ou s'il y a des indications claires d'une augmentation de la juste valeur, la provision est renversée jusqu'à concurrence de la provision initiale inscrite.

**Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés**

La Ville offre un programme de congé de maladie, tel que décrit à la note 7. Elle constate un passif, établi selon une évaluation actuarielle, et une charge au titre des congés rémunérés dans l'exercice au cours duquel les salariés fournissent à la Ville des services qui ouvrent droit à ces avantages, qui s'accumulent. La méthode actuarielle utilisée est la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

La Ville offre également à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les coûts du régime de retraite afférents aux services courants sont portés aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont dues par l'employeur.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

---

<b>3. GAIN SUR VENTES DE TERRAINS</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Ventes de terrains	<b>1 208 750 \$</b>	3 225 \$
Coût des terrains vendus	<b>(512 826)</b>	(2 116)
	<b>695 924 \$</b>	1 109 \$

---

**4. DÉPÔTS À TERME**

---

Les dépôts à terme portent intérêt aux taux de 3,80 %, 3,95 %, 4,05 % et 5,25 % (2024 - 5,25%, 5,20% et 5,40%) et viennent à échéance en janvier 2027, janvier 2028 janvier 2029 et février 2026 (2024 - février 2026, juin 2025 et février 2025), respectivement.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

**5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION****2025****2024****Obligations découlant de contrats de location-acquisition**

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 733 087 \$, remboursable par versements mensuels de 12 149 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en février 2027.

**157 937 \$****303 724 \$**

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 302 026 \$, remboursable par versements mensuels de 5 206 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en juillet 2027.

**93 709****156 193**

Intérêts inclus dans les versements

**(5 225)****(16 518)****246 421****443 399****Emprunt**

Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse de l'hôtel de ville d'une valeur comptable nette de 3 852 975 \$, remboursable par versements mensuels de 72 689 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 5,62 %, échéant en octobre 2031.

**4 329 768****4 939 970**

À reporter

**4 576 189 \$****5 383 369 \$**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

<b>5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Reporté	<b>4 576 189 \$</b>	5 383 369 \$
<b>Débiteures</b>		
1) Débiteure, 0,50 % à 2,30 %, portion échéant en 2035 et 2040.	<b>4 240 000</b>	5 064 000
2) Débiteure, 3,95 % à 4,85 %, échéant en 2032.	<b>463 000</b>	519 000
3) Débiteure, 0,86 % à 2,38 %, échéant en 2031.	<b>1 690 000</b>	1 954 000
4) Débiteure, 1,35 % à 3,80 %, renouvelable en 2032, échéant en 2037.	<b>4 308 000</b>	4 771 000
5) Débiteure, 1,25 % à 4,40 %, portion échéant en 2028 et 2033.	<b>1 607 000</b>	1 823 000
6) Débiteure, 0,95 % à 3,50 %, portion échéant en 2030 et 2035.	<b>3 376 000</b>	3 895 000
7) Débiteure, 1,05 % à 3,65 %, échéant en 2030.	<b>1 061 000</b>	1 668 000
8) Débiteure, 1,20 % à 3,80 %, portion échéant en 2031 et 2036.	<b>3 658 000</b>	4 676 000
9) Débiteure, 1,65 % à 3,20 %, portion échéant en 2027 et 2032.	<b>5 798 000</b>	6 823 000
10) Débiteure, 2,10 % à 3,60 %, échéant en 2033.	<b>356 000</b>	394 000
11) Débiteure, 3,36 % à 3,96 %, échéant en 2034.	<b>1 022 000</b>	1 118 000
12) Débiteure, 1,95 % à 2,95 %, portion échéant en 2029, 2034 et 2039.	<b>7 724 000</b>	8 444 000
Total	<b>39 879 189 \$</b>	46 532 369 \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux pour les municipalités a été obtenue pour l'emprunt pour l'hôtel de ville, les contrats de location-acquisition et les débiteures.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**31 décembre 2025

---

**5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)**

---

L'estimé des remboursements en capital de la dette à long terme et des paiements minimums exigibles au titre des contrats de location-acquisition à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants, en présumant le renouvellement des dettes tel que prévu :

	Dettes	Contrats de location-acquisition
2026	- 5 701 392 \$	208 259 \$
2027	- 5 173 612 \$	43 384 \$
2028	- 4 829 979 \$	0 \$
2029	- 4 903 616 \$	0 \$
2030	- 4 953 654 \$	0 \$
Ultérieurement	- 14 070 515 \$	0 \$

**6. EMPRUNTS À COURT TERME**

---

**Emprunt d'exploitation**

La Ville dispose de deux marges de crédit d'un montant autorisé de 8 025 494 \$ et 1 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelables annuellement. La marge de crédit de 8 025 494 \$ est garantie par la province du Nouveau-Brunswick; la marge de crédit de 1 500 000 \$ est garantie par des stocks de terrains ayant une valeur comptable totale de 391 395 \$.

Ainsi que le prescrit la *Loi sur la gouvernance locale*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'exercice. En 2025, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

**Emprunt interfonds**

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'exercice suivant à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**31 décembre 2025

---

**7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

---

**Congés de maladie accumulés**

La Ville offre un congé de maladie qui s'accumule à raison de huit heures par mois pour les employés non administratifs à temps plein et de sept heures par mois pour les employés administratifs à temps plein. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée maximale de cinq jours consécutifs avec un maximum de 12 jours par année.

Une évaluation actuarielle a été réalisée en conformité avec les Normes CCSP. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme les taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Ville. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en 2023.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- augmentation de salaire annuelle est de 2,50 % (2024 - 2,50 %);
- taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 4,5 % (2024 - 4,5 %);
- âge de la retraite est de 62 (2024 - 62); et
- estimation de l'utilisation nette du taux de congés de maladie est de 60,00 % (2024 - 60,00 %).

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif et l'obligation pour les congés de maladie accumulés se présentent comme suit :

	<b>2025</b>	2024
Solde au début de l'exercice	<b>1 895 908 \$</b>	1 840 777 \$
Coût pour les services rendus	<b>157 117</b>	149 436
Charge d'intérêt	<b>77 563</b>	70 689
Prestations versées	<b>(31 217)</b>	(71 722)
Changements dans les hypothèses actuarielles	-	3 858
Autres	<b>(147 711)</b>	(97 130)
Solde à la fin de l'exercice	<b>1 951 660 \$</b>	1 895 908 \$

---

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

---

**7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**

---

**Régime de retraite**

Durant l'exercice, la Ville a versé 1 846 634 \$ (2024 - 1 628 909 \$) au régime de retraite. Les contributions de la Ville sont de 5,00 % à 11,50 % (2024 - 4,50 % à 11,50 %) du salaire des employés, selon la catégorie de l'employé.

**8. ÉVENTUALITÉS**

---

Dans le cours normal des opérations, la Ville est impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. De l'avis des conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et des montants, le cas échéant, que la Ville pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers consolidés.

**9. ENGAGEMENTS**

---

La Ville s'est engagée à acheter son eau potable de la Ville de Moncton jusqu'en 2032. La Ville de Moncton charge la Ville chaque mois selon le nombre de mètres cubes d'eau utilisée par la Ville selon les compteurs d'eau et selon le tarif annuel par mètre cube utilisé calculé annuellement par la Ville de Moncton (note 19).

La Ville s'est également engagée à acheter ses services d'eau et d'assainissement des eaux usées de la Commission des eaux usées du Grand Moncton. La Commission des eaux usées du Grand Moncton charge la Ville chaque trimestre selon un taux fixe unitaire calculé annuellement selon le nombre d'unités d'utilisation résidentielles et d'unités équivalentes au compteur (note 19).

La Ville s'est également engagée à partager 90 % des coûts de fonctionnement du Service de police régional de Codiac avec la Ville de Moncton et la Ville de Riverview jusqu'en 2032. En vertu de cet engagement, les services de police municipaux sont fournis par la Gendarmerie royale du Canada ("GRC") (note 19).

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

---

**10. INSTRUMENTS FINANCIERS**

---

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Ville est exposée à ce risque relativement à sa marge de crédit à cause du taux variable.

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Ville est exposée à ce risque surtout en raison de ses créiteurs et frais courus, de ses montants dus à d'autres gouvernements et de sa dette à long terme. L'exercice budgétaire annuel est suffisant pour pallier ce risque.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit de la Ville est lié à ses débiteurs, ses espèces et quasi-espèces et ses dépôts à terme.

La direction est d'avis que la Ville n'est pas exposée à d'autres risques significatifs découlant de ses instruments financiers.

**11. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU**

---

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débités par la Ville sont dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur la gouvernance locale* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

---

**12. EXCÉDENT/(DÉFICIT) AU FONDS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUTS**

---

La *Loi sur la gouvernance locale* exige que les excédents / (déficits) au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts soient absorbés par le budget de la deuxième année suivante, ou soient répartis sur les quatre budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante. La Ville a choisi de répartir le déficit de 2019 sur les quatre budgets de fonctionnement à compter de 2021; les excédents / (déficits) d'autres années sont inclus dans le budget de la deuxième année suivante. L'excédent / (déficit) à la fin de l'exercice est le suivant :

	<b>2025</b>	2024
2025 excédent	<b>472 814 \$</b>	- \$
2024 excédent	<b>252 594</b>	252 594
2023 excédent	-	293 935
	<b>725 408 \$</b>	546 529 \$

---

## VILLE DE DIEPPE

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

#### 13. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Améliorations foncières	Équipement et machinerie	Véhicules	Bâtiments	Transports	Eau et égouts	Travaux en cours	Total 2025	Total 2024
<b>COÛT</b>										
Solde d'ouverture	31 544 814 \$	28 398 818 \$	6 900 483 \$	16 788 456 \$	98 481 772 \$	220 410 812 \$	149 638 886 \$	13 019 453 \$	565 183 494 \$	530 452 174 \$
Plus :										
Acquisitions de l'exercice	1 595 120	2 102 363	631 488	4 190 494	6 889 812	18 301 503	8 544 308	-	42 255 088	27 586 208
Dispositions de l'exercice	-	(88 870)	-	(1 435 099)	-	(1 342 818)	(190 448)	-	(3 057 235)	(2 574 138)
Variation nette des travaux en cours	-	-	-	-	-	-	-	15 159 466	15 159 466	9 719 250
Solde de clôture	33 139 934	30 412 311	7 531 971	19 543 851	105 371 584	237 369 497	157 992 746	28 178 919	619 540 813	565 183 494
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>										
Solde d'ouverture	-	11 050 052	4 352 624	8 051 772	43 284 428	84 506 373	39 382 135	-	190 627 384	178 602 076
Plus :										
Amortissement de l'exercice	-	1 404 240	385 546	1 443 977	3 649 446	6 435 891	1 833 898	-	15 152 998	14 292 064
Amortissement cumulé sur dispositions	-	(88 871)	-	(1 310 004)	-	(985 902)	(154 458)	-	(2 539 235)	(2 266 756)
Solde de clôture	-	12 365 421	4 738 170	8 185 745	46 933 874	89 956 362	41 061 575	-	203 241 147	190 627 384
<b>VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>										
	33 139 934 \$	18 046 890 \$	2 793 801 \$	11 358 106 \$	58 437 710 \$	147 413 135 \$	116 931 171 \$	28 178 919 \$	416 299 666 \$	374 556 110 \$

Au 31 décembre 2025, les immobilisations corporelles louées représentent des véhicules ayant un coût de 1 799 641 \$ (2024 - 1 799 641 \$) et de l'amortissement cumulé de 758 528 \$ (2024 - 647 480 \$). Des immobilisations corporelles complètement amorties ayant un coût total de 28 161 874 \$ (2024 - 23 556 211 \$) sont incluses dans les améliorations foncières, l'équipement et machinerie, les véhicules, les bâtiments, les transports et l'eau et égouts, car elles sont toujours en service.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles d'améliorations foncières de 30 000 \$ (2024 - 0 \$), de transports de 1 570 793 \$ (2024 - 2 905 992 \$) et d'eau et d'égouts de 3 325 967 \$ (2024 - 5 929 817 \$) ont été reçues à titre de contributions des développeurs.

## VILLE DE DIEPPE

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

#### 14. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transports	Hygiène	Développement économique	Récréatifs et culturels	Eau et égouts	2025 Consolidés	2024 Consolidés
<b>Revenus</b>									
Mandat d'imposition	11 729 969 \$	21 411 225 \$	25 325 365 \$	1 106 835 \$	4 438 178 \$	13 244 932 \$	- \$	77 256 504 \$	71 845 338 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	44 274	186 280	-	-	-	-	230 554	176 972
Ventes de services	-	-	-	-	-	2 266 401	13 911 721	16 178 122	15 818 382
Subvention de financement et de péréquation communautaire	68 529	125 091	147 959	6 466	25 929	77 381	-	451 355	677 032
Intérêts gagnés	291 021	531 213	628 323	27 461	110 111	328 607	65 070	1 981 806	2 614 964
Contributions développeurs	-	-	1 600 793	-	-	-	3 325 967	4 926 760	8 835 809
Contributions aux investissements en immobilisations d'autres gouvernements	-	-	9 798 663	-	101 038	1 437 356	3 936 321	15 273 378	10 622 517
Autres	109 475	1 725 770	236 356	10 330	1 566 395	2 156 788	1 604 755	7 409 869	4 900 179
	<b>12 198 994</b>	<b>23 837 573</b>	<b>37 923 739</b>	<b>1 151 092</b>	<b>6 241 651</b>	<b>19 511 465</b>	<b>22 843 834</b>	<b>123 708 348</b>	<b>115 491 193</b>
<b>Dépenses</b>									
Salaires et bénéfices	4 232 219	8 141 258	4 589 544	-	1 923 354	6 889 137	3 960 254	29 735 766	27 090 911
Biens et services	4 948 449	12 650 873	6 406 763	1 188 501	1 835 837	4 576 873	7 138 356	38 745 652	35 017 907
Amortissement	620 079	663 562	7 828 168	-	15 201	4 010 248	2 015 740	15 152 998	14 292 064
Intérêts	258 567	80 619	476 101	-	-	210 809	430 928	1 457 024	1 615 172
Autres	1 112 114	(11 700)	175 237	-	-	(71 919)	18 991	1 222 723	942 557
	<b>11 171 428</b>	<b>21 524 612</b>	<b>19 475 813</b>	<b>1 188 501</b>	<b>3 774 392</b>	<b>15 615 148</b>	<b>13 564 269</b>	<b>86 314 163</b>	<b>78 958 611</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>1 027 566 \$</b>	<b>2 312 961 \$</b>	<b>18 447 926 \$</b>	<b>(37 409) \$</b>	<b>2 467 259 \$</b>	<b>3 896 317 \$</b>	<b>9 279 565 \$</b>	<b>37 394 185 \$</b>	<b>36 532 582 \$</b>

## VILLE DE DIEPPE

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

#### 15. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonctionnement général	Capital général	Fonctionnement eau et égouts	Capital eau et égouts	Fonds de réserve	Total
<b>Excédent (déficit) des fonds pour l'exercice 2025</b>	<b>424 130 \$</b>	<b>41 269 869 \$</b>	<b>472 814 \$</b>	<b>10 423 875 \$</b>	<b>(4 876 192) \$</b>	<b>47 714 496 \$</b>
<b>Ajustements à l'excédent annuel</b>						
Excédent des exercices précédentes	(390 874)	-	(293 935)	-	-	(684 809)
Élimination des transferts entre fonds						
Fonds de réserve de fonctionnement général	266 000	-	-	-	(266 000)	-
Fonds de réserve capital général	6 800 000	(13 134 000)	-	-	6 334 000	-
Dépenses en capital	10 115 408	(10 115 408)	1 080 799	(1 080 799)	-	-
Fonds de réserve capital d'eau et d'égout	-	-	1 461 000	(2 045 000)	584 000	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	4 700 227	(4 700 227)	1 757 000	(1 757 000)	-	-
Élimination d'un revenu interne	2 000 000	-	(2 000 000)	-	-	-
Dépense d'amortissement des immobilisations	-	(13 122 057)	-	(2 015 740)	-	(15 137 797)
Contributions en immobilisations des développeurs	-	1 600 793	-	3 325 967	-	4 926 760
Dépenses reclassées aux immobilisations corporelles	196 978	-	-	-	-	196 978
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique, inscrit comme revenu différé	-	-	-	-	(54 280)	(54 280)
Entente de commandite pour un projet capital	-	50 000	-	-	-	50 000
Gain (perte) sur disposition d'immobilisations	-	(495 975)	-	14 410	-	(481 565)
Surplus (déficit) annuel des autres entités consolidées	943 429	(15 201)	(63 826)	-	-	864 402
<b>Total d'ajustements à l'excédent de l'exercice 2025</b>	<b>24 631 168</b>	<b>(39 932 075)</b>	<b>1 941 038</b>	<b>(3 558 162)</b>	<b>6 597 720</b>	<b>(10 320 311)</b>
<b>Excédent pour l'exercice 2025 selon les Normes CCSP</b>	<b>25 055 298 \$</b>	<b>1 337 794 \$</b>	<b>2 413 852 \$</b>	<b>6 865 713 \$</b>	<b>1 721 528 \$</b>	<b>37 394 185 \$</b>

## VILLE DE DIEPPE

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

#### 16. ÉTAT DES RÉSERVES

	Réserve fonctionnement général	Réserve capital général	Réserve fonctionnement eau et égouts	Réserve capital eau et égouts	Terrains d'utilité publique	Total 2025	Total 2024
<b>Actifs et excédent accumulé</b>	<b>3 943 572 \$</b>	<b>29 937 192 \$</b>	<b>756 197 \$</b>	<b>5 617 443 \$</b>	<b>459 879 \$</b>	<b>40 714 283 \$</b>	<b>45 590 475 \$</b>
<b>Revenus</b>							
Intérêts	135 854	1 334 423	28 250	207 794	15 207	1 721 528	2 057 741
Contribution du fonds de fonctionnement général	411 000	6 800 000	-	-	-	7 211 000	9 318 000
Contribution du fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	-	1 461 000	-	1 461 000	1 200 000
Contribution du fonds de capital et emprunt général	-	90 000	-	-	-	90 000	-
Contribution du fonds de capital des services d'eau et d'égouts	-	-	-	59 000	-	59 000	145 000
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique	-	-	-	-	54 280	54 280	24 822
	<b>546 854</b>	<b>8 224 423</b>	<b>28 250</b>	<b>1 727 794</b>	<b>69 487</b>	<b>10 596 808</b>	<b>12 745 563</b>
<b>Dépenses</b>							
Transfert au fonds de fonctionnement général	145 000	-	-	-	-	145 000	110 000
Transfert au fonds de capital et d'emprunt général	-	13 224 000	-	-	-	13 224 000	3 681 000
Transfert au fonds de capital des services d'eau et d'égouts	-	-	-	2 104 000	-	2 104 000	1 399 000
	<b>145 000</b>	<b>13 224 000</b>	<b>-</b>	<b>2 104 000</b>	<b>-</b>	<b>15 473 000</b>	<b>5 190 000</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>401 854 \$</b>	<b>(4 999 577) \$</b>	<b>28 250 \$</b>	<b>(376 206) \$</b>	<b>69 487 \$</b>	<b>(4 876 192) \$</b>	<b>7 555 563 \$</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

---

**16. ÉTAT DES RÉSERVES (suite)**

---

**Résolutions du Conseil concernant les transferts vers et depuis les réserves :**

Résolution du 27 janvier 2025, conseil municipal - Réunion à huis clos

QUE le conseil donne une directive au personnel de procéder avec la recommandation du Comité consultatif sur la toponymie visant le choix des candidates pour le projet Toponym'ielle, tel qu'énoncé dans le tableau annexé au memorandum en date du 14 janvier 2025 et autorise un transfert budgétaire d'une somme de 30 000 \$ du Fonds de réserve de fonctionnement général au Budget de fonctionnement général – signalisation – ville.

Résolution du 14 avril 2025, proposée par Ernest Thibodeau et appuyée par Mélyssa Janin

QUE le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 15 000 \$ du Fonds de réserve de fonctionnement général au Budget fonctionnement général – dépenses – immigration.

Résolution du 12 mai 2025, proposée par Paul Gaudet et appuyée par Jean-Marc Brideau

QUE le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 100 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation d'eau et d'égout au Budget d'immobilisation d'eau et d'égout – reconstruction – rue Copp.

Résolution du 12 mai 2025, proposée par Lise LeBouthillier et appuyée par Jean-Marc Brideau

QUE le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 330 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation d'eau et d'égout au Budget d'immobilisation d'eau et d'égout – remplacement – conduites d'eau – Grand-Pré, Latour, Notre-Dame, Thibodeau.

Résolutions du 23 juin 2025, proposée par Josée Turgeon-Roy et appuyée par Mélyssa Janin

QUE le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 230 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation général au Budget d'immobilisation général – rue Champlain – nivellement et asphaltage (entre l'avenue Aviation et la rue Lorette).

QUE le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 540 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation d'eau et d'égout au Budget d'immobilisation d'eau et d'égout – rue Champlain – nivellement et asphaltage (entre l'avenue Aviation et la rue Lorette).

Résolution du 22 septembre 2025, proposée par Lise LeBouthillier et appuyée par Jean-Marc Brideau

QUE le conseil autorise en plus un transfert budgétaire d'une somme de 100 000 \$ du Fonds de réserve de fonctionnement général au Budget de fonctionnement général – transport – sel et sable en vue de l'approvisionnement de sel de voirie d'ici le 31 décembre 2025.

Résolution du 15 décembre 2025, proposée par Lise LeBouthillier et appuyée par Jean-Marc Brideau

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 411 000 \$ du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve de fonctionnement général.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

---

**16. ÉTAT DES RÉSERVES (suite)**

---

**Résolutions du Conseil concernant les transferts vers et depuis les réserves :**

Résolutions du 15 décembre 2025, proposée par Lise LeBouthillier et appuyée par Marc Lanteigne

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 6 800 000 \$ du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve d'immobilisation général.

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 12 994 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation général au Fonds d'immobilisation général.

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 90 000 \$ du Fonds d'immobilisation général au Fonds de réserve d'immobilisation général.

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 1 461 000 \$ du Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'évacuation des eaux usées au Fonds de réserve d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 59 000 \$ du Fonds d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées au Fonds de réserve d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 1 134 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées au Fonds d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.

Je certifie par les présentes que les copies ci-dessus sont conformes et exactes des résolutions adoptées par le conseil municipal le 27 janvier 2025, 14 avril 2025, 12 mai 2025, 23 juin 2025, 22 septembre 2025 et le 15 décembre 2025.



Yvon Lapierre  
Maire  
Ville de Dieppe

le 27 avril 2026  
Date

**Sceau Municipal**

## VILLE DE DIEPPE

---

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

---

#### 17. INFORMATION SUR ENTITÉS CONTRÔLÉES

---

	Ville de Dieppe	Expansion Dieppe Inc.	Gestion 1604 Inc.	Total 2025	Total 2024
<b>Actifs</b>	<b>465 903 605 \$</b>	<b>4 932 570 \$</b>	<b>4 380 192 \$</b>	<b>475 216 367 \$</b>	438 508 166 \$
<b>Passifs</b>	<b>55 311 152</b>	<b>2 046 618</b>	<b>4 350 128</b>	<b>61 707 898</b>	62 393 882
<b>Excédent accumulé</b>	<b>410 592 453</b>	<b>2 885 952</b>	<b>30 064</b>	<b>413 508 469</b>	376 114 284
<b>Revenus</b>	<b>120 236 234</b>	<b>3 209 739</b>	<b>262 375</b>	<b>123 708 348</b>	115 491 193
<b>Dépenses</b>	<b>83 706 046</b>	<b>2 345 360</b>	<b>262 757</b>	<b>86 314 163</b>	78 958 611
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>36 530 188 \$</b>	<b>864 379 \$</b>	<b>(382) \$</b>	<b>37 394 185 \$</b>	36 532 582 \$

Les entités mentionnées ci-haut sont incluses dans les états financiers consolidés.

## VILLE DE DIEPPE

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

#### 18. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET SELON LES NORMES CCSP

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement eau et égouts	Amortissement immobilisations corporelles	Revenus internes	Excédents d'exercices précédentes	Transferts	Transferts entités consolidées	Total
<b>Revenus</b>								
Mandat d'imposition	77 256 504 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	77 256 504 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	378 000	-	-	-	-	-	-	378 000
Ventes de services	2 585 206	13 317 239	-	-	-	-	-	15 902 445
Autres revenus de provenance interne	1 483 269	2 000 000	-	(2 000 000)	-	-	-	1 483 269
Subvention de financement et de péréquation communautaire	451 355	-	-	-	-	-	-	451 355
Transferts des réserves aux fonds de fonctionnement	2 086 500	197 000	-	-	-	(2 283 500)	-	-
Intérêts gagnés	264 169	143 000	-	-	-	-	-	407 169
Contribution Expansion Dieppe Inc.	101 123	63 826	-	-	-	-	(164 949)	-
Excédents d'exercices précédentes	390 874	293 935	-	-	(684 809)	-	-	-
	<b>84 997 000</b>	<b>16 015 000</b>	<b>-</b>	<b>(2 000 000)</b>	<b>(684 809)</b>	<b>(2 283 500)</b>	<b>(164 949)</b>	<b>95 878 742</b>
<b>Dépenses</b>								
Services d'administration générale	11 317 195	-	-	-	-	-	-	11 317 195
Services de protection	22 516 592	-	-	(2 000 000)	-	-	-	20 516 592
Services de transports	12 191 743	-	-	-	-	-	-	12 191 743
Services d'hygiène du milieu	1 222 258	-	-	-	-	-	-	1 222 258
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire	4 585 002	-	-	-	-	-	-	4 585 002
Services récréatifs et culturels	12 672 956	-	-	-	-	-	-	12 672 956
Approvisionnement en eau	-	6 443 529	-	-	-	-	-	6 443 529
Collectage et évacuation des eaux d'égouts	-	5 005 471	-	-	-	-	-	5 005 471
Intérêts sur la dette à long terme	1 094 471	460 000	-	-	-	-	-	1 554 471
Paievements de la dette à long terme	4 902 533	1 758 000	-	-	-	(6 660 533)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux fonds de capital	14 103 250	1 735 000	-	-	-	(15 838 250)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux réserves	391 000	613 000	-	-	-	(1 004 000)	-	-
	<b>84 997 000</b>	<b>16 015 000</b>	<b>-</b>	<b>(2 000 000)</b>	<b>-</b>	<b>(23 502 783)</b>	<b>-</b>	<b>75 509 217</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(684 809) \$</b>	<b>21 219 283 \$</b>	<b>(164 949) \$</b>	<b>20 369 525 \$</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

**19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES**

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
<b>Revenus</b>			
<i>Prestations de services à d'autres gouvernements</i>			
Autres municipalités			
Feu	- \$	<b>44 274 \$</b>	- \$
Province du Nouveau-Brunswick			
Rues et chemins	150 000 \$	<b>159 601 \$</b>	150 293 \$
Peinture des lignes sur chaussées	27 000	<b>26 679</b>	26 679
Subvention société de développement régional	96 000	-	-
Subvention fédérale (APECA et FCM)	105 000	-	-
	<b>378 000 \$</b>	<b>186 280 \$</b>	176 972 \$
<i>Ventes de services</i>			
Arénas	1 653 906 \$	<b>1 452 734 \$</b>	1 691 806 \$
Centre aquatique et sportif	669 000	<b>573 529</b>	606 885
Scène mobile - location et commanditaires	-	<b>2 017</b>	4 020
Programmes	188 900	<b>183 874</b>	237 761
Location de terrains sportifs	73 400	<b>54 247</b>	60 501
Eau	6 900 000	<b>7 181 103</b>	6 461 565
Réseau d'assainissement	6 183 000	<b>6 420 456</b>	6 402 792
Connexions, services et autres	154 239	<b>208 187</b>	285 396
Intérêts gagnés	80 000	<b>101 975</b>	67 656
	<b>15 902 445 \$</b>	<b>16 178 122 \$</b>	15 818 382 \$
<i>Autres revenus de provenance interne</i>			
Permis de construction et autres permis	1 122 100 \$	<b>1 459 873 \$</b>	1 588 150 \$
Amendes			
Arrêté municipal	25 800	<b>18 774</b>	11 280
Autres	-	<b>47 297</b>	38 952
Loyers - matériel et immeuble	216 000	<b>366 018</b>	343 020
Divers	119 369	<b>1 177 027</b>	903 180
	<b>1 483 269 \$</b>	<b>3 068 989 \$</b>	2 884 582 \$

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

<b>19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)</b>	2025 Budget	<b>2025 Réel</b>	2024 Réel
<b>Dépenses</b>			
<i>Services d'administration générale</i>			
Services législatifs			
Maire	73 189 \$	<b>64 506 \$</b>	61 427 \$
Conseillers	265 447	<b>235 962</b>	230 860
Autres	60 600	<b>67 864</b>	64 198
	<b>399 236</b>	<b>368 332</b>	356 485
Administration			
Greffier	451 447	<b>172 280</b>	296 033
Directeur	1 631 129	<b>3 164 806</b>	2 676 046
Immeubles	792 250	<b>680 827</b>	693 466
Avocat	150 000	<b>366 062</b>	527 090
Autres	3 285 009	<b>2 198 861</b>	2 290 916
	<b>6 309 835</b>	<b>6 582 836</b>	6 483 551
Gestion des finances			
Administration	340 260	<b>254 581</b>	239 011
Comptabilité	507 661	<b>386 825</b>	330 123
Vérification externe	62 000	<b>66 783</b>	64 523
	<b>909 921</b>	<b>708 189</b>	633 657
Services courants			
Coût d'évaluation	1 087 021	<b>1 087 021</b>	965 269
Services collaboratifs et régionaux (CSR)	96 986	-	-
	<b>1 184 007</b>	<b>1 087 021</b>	965 269
À reporter	8 802 999	<b>8 746 378</b>	8 438 962

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

<b>19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)</b>	<b>2025 Budget</b>	<b>2025 Réel</b>	<b>2024 Réel</b>
Reporté	8 802 999	<b>8 746 378</b>	8 438 962
Autres services d'administration générale			
Congrès	13 000	<b>13 909</b>	16 128
Primes d'assurance responsabilité civile	400 000	<b>420 381</b>	390 001
Subvention - Théâtre Capitol	75 000	<b>75 000</b>	75 000
Subvention - autres	991 900	<b>1 105 549</b>	692 614
Autres	1 034 296	-	441
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>620 079</b>	613 506
Gain sur disposition des immobilisations corporelles	-	<b>(68 435)</b>	-
	<b>2 514 196</b>	<b>2 166 483</b>	1 787 690
	<b>11 317 195 \$</b>	<b>10 912 861 \$</b>	10 226 652 \$

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

<b>19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)</b>	2025 Budget	<b>2025 Réel</b>	2024 Réel
<i>Services de protection</i>			
<i>Service de police</i>			
Contrat GRC et coûts municipaux (note 9)	11 132 006 \$	<b>10 922 335 \$</b>	8 522 151 \$
<i>Protection contre les incendies</i>			
Administration	966 725	<b>995 228</b>	890 988
Service de lutte contre les incendies	5 922 511	<b>6 359 977</b>	5 097 257
Enquêtes sur les incendies et prévention	9 634	<b>4 973</b>	7 956
Poste et bâtiment	459 466	<b>430 604</b>	433 464
Matériel de lutte contre les incendies	626 267	<b>695 383</b>	635 375
Formation	72 000	<b>65 868</b>	76 262
	<b>8 056 603</b>	<b>8 552 033</b>	7 141 302
<i>Mesures d'urgence</i>			
Fournitures	30 450	<b>23 832</b>	46 210
<i>Autres</i>			
Inspection de construction	450 664	<b>469 108</b>	419 603
Application des arrêtés	662 825	<b>648 288</b>	505 772
Services collaboratifs et régionaux (CSR)	12 352	-	-
Protection des animaux	60 600	<b>65 443</b>	52 558
Destruction des insectes et parasites	111 092	<b>111 092</b>	123 288
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>663 562</b>	647 319
Perte (gain) sur disposition des immobilisations corporelles	-	<b>(11 700)</b>	12 050
	<b>1 297 533</b>	<b>1 945 793</b>	1 760 590
	<b>20 516 592 \$</b>	<b>21 443 993 \$</b>	17 470 253 \$

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

<b>19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)</b>	2025 Budget	<b>2025 Réel</b>	2024 Réel
<i>Services de transports</i>			
<i>Services communs</i>			
Administration	982 062 \$	<b>946 082 \$</b>	852 151 \$
Formation et perfectionnement	22 225	<b>21 693</b>	22 042
Génie civil, planification, surveillance	1 175 928	<b>848 700</b>	757 822
Matériel général	192 200	<b>187 828</b>	199 775
Ateliers et autres bâtiments	1 585 454	<b>1 486 483</b>	1 476 727
Autres	53 220	-	-
	<b>4 011 089</b>	<b>3 490 786</b>	3 308 517
<i>Chemins et routes</i>			
Entretien au cours de l'été	1 943 060	<b>2 418 255</b>	1 938 741
Trottoirs	228 000	<b>193 970</b>	170 803
Égouts pluviaux et fossés de drainage	150 000	<b>124 657</b>	322 206
Enlèvement de la neige et de la glace	2 078 715	<b>1 839 461</b>	1 553 593
	<b>4 399 775</b>	<b>4 576 343</b>	3 985 343
<i>Éclairage des rues</i>			
	720 000	<b>718 747</b>	697 501
<i>Services relatifs à la circulation</i>			
Indicateurs des rues	58 000	<b>46 497</b>	77 730
Traçage des voies de circulation	110 000	<b>109 286</b>	95 092
Signaux routiers	162 000	<b>134 044</b>	156 322
	<b>330 000</b>	<b>289 827</b>	329 144
<i>Transport en commun</i>			
	2 712 564	<b>1 920 604</b>	1 492 587
<i>Services collaboratifs et régionaux (CSR)</i>			
Amortissement des immobilisations corporelles	18 315	-	-
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	<b>7 828 168</b>	7 217 057
	-	<b>175 237</b>	18 138
	<b>18 315</b>	<b>8 003 405</b>	7 235 195
	<b>12 191 743 \$</b>	<b>18 999 712 \$</b>	17 048 287 \$

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

<b>19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)</b>	2025 Budget	<b>2025 Réel</b>	2024 Réel
<i>Services d'hygiène du milieu</i>			
Dépotoirs et enlèvement des ordures	1 222 258 \$	<b>1 188 501 \$</b>	1 539 184 \$
<i>Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire</i>			
Commission d'urbanisme	-	<b>180 308 \$</b>	121 952 \$
Planification et développement	1 447 800	<b>1 391 762</b>	1 167 054
Remembrement foncier et réserve foncière	185 000	<b>210 641</b>	169 841
Expansion Dieppe Inc.	1 115 184	<b>1 644 263</b>	1 625 038
Plan de développement durable	590 000	<b>256 527</b>	182 629
Embellissement et amélioration de terrains	119 336	<b>75 690</b>	73 787
Tourisme	193 000	-	-
Autres	850 897	-	-
Services collaboratifs et régionaux (CSR)	83 785	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>15 201</b>	9 818
	<b>4 585 002 \$</b>	<b>3 774 392 \$</b>	3 350 119 \$
<i>Services récréatifs et culturels</i>			
Administration	1 164 522 \$	<b>637 810 \$</b>	668 230 \$
Centres communautaires	1 070 360	<b>490 013</b>	661 384
Centre aquatique et sportif	2 397 173	<b>2 463 795</b>	2 336 282
Arénas	3 563 043	<b>3 337 247</b>	3 226 690
Parcs et terrains de jeux	3 690 336	<b>3 849 799</b>	3 885 841
Autres services récréatifs	758 523	<b>670 307</b>	707 558
Formation et perfectionnement	13 600	<b>16 606</b>	9 145
Bibliothèque	600	<b>433</b>	433
Services collaboratifs et régionaux (CSR)	14 799	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>4 010 248</b>	3 836 372
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	<b>(71 919)</b>	(12 724)
	<b>12 672 956 \$</b>	<b>15 404 339 \$</b>	15 319 211 \$

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

<b>19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)</b>	2025 Budget	<b>2025 Réel</b>	2024 Réel
<i>Approvisionnement en eau</i>			
Administration	1 023 812 \$	<b>866 445 \$</b>	860 882 \$
Règlement judiciaire (note 8)	-	<b>16 701</b>	57 000
Conduite et distribution	2 784 595	<b>2 525 087</b>	2 387 320
Force motrice et pompage	408 122	<b>355 580</b>	399 248
Achat d'eau (note 9)	2 083 000	<b>2 274 347</b>	1 793 600
Test source d'eau	-	<b>27 213</b>	17 408
Facturation et perception	144 000	<b>146 142</b>	143 576
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>1 007 870</b>	983 996
	<b>6 443 529 \$</b>	<b>7 219 385 \$</b>	<b>6 643 030 \$</b>
<i>Collectage et évacuation des eaux d'égouts</i>			
Administration	492 014 \$	<b>404 910 \$</b>	453 477 \$
Règlement judiciaire (note 8)	-	<b>16 701</b>	57 000
Système de collectage des eaux d'égouts (note 9)	1 438 809	<b>1 452 168</b>	1 292 853
Stations de relèvement des eaux d'égouts	66 148	<b>48 336</b>	40 597
Épuration et évacuation des eaux d'égouts	2 866 500	<b>2 866 500</b>	2 736 720
Facturation et perception	142 000	<b>131 882</b>	139 022
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>1 007 870</b>	983 996
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	<b>(14 411)</b>	43 038
	<b>5 005 471 \$</b>	<b>5 913 956 \$</b>	<b>5 746 703 \$</b>
<i>Services financiers - général</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	821 000 \$	<b>767 529 \$</b>	842 785 \$
Emprunt - hôtel de ville			
Intérêts - long terme	273 471	<b>258 567</b>	292 535
	<b>1 094 471 \$</b>	<b>1 026 096 \$</b>	<b>1 135 320 \$</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025

---

<b>19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)</b>	<b>2025 Budget</b>	<b>2025 Réel</b>	<b>2024 Réel</b>
<hr/>			
<i>Services financiers - eau</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	293 000 \$	<b>272 001 \$</b>	300 672 \$
<hr/>			
<i>Services financiers - égouts</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	167 000 \$	<b>158 927 \$</b>	179 180 \$
<hr/>			